



LETTRE DE RENTRÉE

Chers parents,

Je serai le directeur de l'établissement pour cette année scolaire 2023-2024 en remplacement de madame NORGAT Géraldine.

Je connais bien cette école pour y avoir effectué 16 années de service. Après une année de direction à l'école Paul ELUARD, je reviens et je sais que de nombreux défis m'attendent. Je ferai de mon mieux pour les relever en mettant au centre de mes intérêts le bien être des élèves.

Je suis ravi d'accueillir vos enfants dans notre école et je vous souhaite à tous une très bonne rentrée!

RENTRÉE SCOLAIRE 2023/2024

Nous accueillons pour le moment 194 élèves en élémentaire et dans l'ULIS implantée dans notre structure nous avons pour le moment 4 élèves, mais les inscriptions ne sont pas arrêtées encore dans cette unité.

L'école fonctionne sur une semaine de 4 jours de classe: lundi, mardi, jeudi et vendredi.

HORAIRES:

8h00-11h30 le matin / récréation: 9H40-10H00

13h15-15h45 l'après-midi / récréation: 14H40-14H50 (élémentaire)

récréation: 14H40-14H55 (maternelle)

L'accueil des élèves se fait à partir de 7h50 le matin et à 13h05 l'après-midi.

Un accueil périscolaire est mis en place les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 7h50 le matin et de 15h45 à 17h30 l'après-midi, encadré par des agents communaux. La référente du site d'accueil est Mme Aurélie TURPIN. Les renseignements doivent être pris auprès du Guichet parents de la Mairie de la Possession.

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT:

Tél: 0262 35 19 65

Mél : ce.9741381H@ac-reunion.fr

Blogue : <https://bloc-note.ac-reunion.fr/9741381h/>

Je dispose de 2 journées de décharge pour gérer l'administration de l'école et accueillir les différents partenaires et les parents si besoin: **le lundi et le mardi.**

Je vous demande de prendre rendez-vous si vous tenez à me rencontrer. Les autres jours de la semaine, je serai avec mes élèves dans ma classe et je ne pourrai malheureusement pas vous recevoir! Je n'aurai pas de secrétaire pour m'assister à la direction cette année, aussi je vous

demanderais d'être compréhensifs s'il n'y a personne à l'accueil pour vous répondre les jours où je serai en classe

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Très prochainement une fiche de renseignements vous sera donnée afin de la compléter ou de la corriger si besoin afin que je puisse avoir toutes les informations utiles très rapidement pour gérer au mieux l'école. Je vous demande **d'apporter les corrections nécessaires au stylo rouge**. Merci d'informer tout changement en cours d'année (numéro de téléphone, adresse, changement de situation familiale...).

Une attestation d'assurance est à fournir dès que possible. Pour rappel, la « responsabilité civile » ne couvre votre enfant que pour les dommages qu'il pourrait causer à des biens matériels ou à autrui, seule une « garantie dommages corporels » couvre les accidents subis sans tiers.

COOPÉRATIVE SCOLAIRE

La cotisation à la coopérative scolaire (OCCE) est de 15 € .

Le paiement s'effectuera auprès de l'enseignant lorsque ce dernier aura mis un mot pour réceptionner le paiement qui peut être effectué en liquide ou par chèque à l'ordre de : l'OCCE
Alain LORRAINE

USEP

(Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)

La cotisation à l'USEP est de 7 € .

Le paiement s'effectuera auprès de l'enseignant lorsque ce dernier aura mis un mot pour réceptionner le paiement qui peut être effectué en liquide ou par chèque à l'ordre de: USEP
ALAIN LORRAINE

CANTINE

Un service de cantine est mis en place par la commune. Les inscriptions se font à la Mairie de La Possession (Guichet parents).

Je demande à chacun d'entre vous de veiller à ce que l'enfant respecte le règlement intérieur de la cantine afin que la pause déjeuner se passe dans les meilleures conditions possibles.

VIGIPIRATE ET SÉCURITÉ

L'accueil à l'entrée de l'école est assuré par le directeur ou un autre membre de l'équipe pédagogique. Je vous demande de ne pas vous attarder devant le portail d'entrée au moment de la dépose ou la récupération de vos enfants pour que la circulation des élèves reste fluide.

Veuillez signaler tout comportement ou objet suspect aux abords de l'école.

Les véhicules doivent stationner obligatoirement sur les places de parking prévues à cet effet.

Les portes de l'école seront fermées juste après la sonnerie. Aucune entrée dans l'enceinte de l'école ne sera possible ensuite, sauf urgence ou situations exceptionnelles. Si vous désirez parler à un enseignant, veuillez prendre un RDV avec lui dans le cahier de liaison.

ABSENCES ET RETARDS

Toute absence doit être justifiée par écrit et par un motif valable (cahier de texte, cahier de liaison ou autre) au plus tard au retour de l'enfant.

En cas d'absence prolongée de l'élève (plus de 2 jours), il convient d'informer l'école de la raison de son absence.

Les retards sont très gênants pour les enseignants et les élèves qui ont déjà commencé les cours! Aussi, je vous demande de prendre les dispositions nécessaires pour que votre enfant fréquente l'école aux horaires définis. Un trop grand nombre de retards fera l'objet d'un entretien avec le Directeur.

ORGANISATION DE LA SORTIE DES CLASSES

- Les élèves fréquentant les activités périscolaires sont pris en charge par le personnel désigné.
- Les élèves concernés par les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) selon le calendrier qui sera fourni par l'équipe enseignante, seront pris en charge par les enseignants aux jours et horaires définis. Les élèves sont reconduits jusqu'au portail par les enseignants après la séance.

HYGIÈNE

L'école reçoit des enfants propres (corps et vêtements). Une surveillance particulière est recommandée pour lutter contre les poux. Toute attaque devra être traitée efficacement et signalée à l'école...

CORRESPONDANCE ÉCOLE/FAMILLES

Chaque élève possède un CAHIER DE LIAISON permettant la communication entre l'école et la famille. Consultez-le chaque jour, signez chaque information nouvelle et écrivez-y les mots pour l'école. Le personnel de cantine et les animateurs du périscolaire peuvent, en cas de besoin, laisser un mot à votre intention sur le cahier de liaison de l'élève concerné.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur de l'école, dont certaines dispositions sont explicitées dans la présente lettre de rentrée, est revu chaque année, et modifié en cas de besoin. Pour l'heure, le règlement intérieur de l'année scolaire 2022/2023 reste valable. Il est accroché dans le bureau, peut être consulté auprès du Directeur sur demande et il est également consultable sur le blogue de l'école. Il sera travaillé et voté lors du premier conseil d'école de l'année.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire ma lettre de rentrée.

Mikaël TECHER
Le directeur